

Plan de Commercialisation

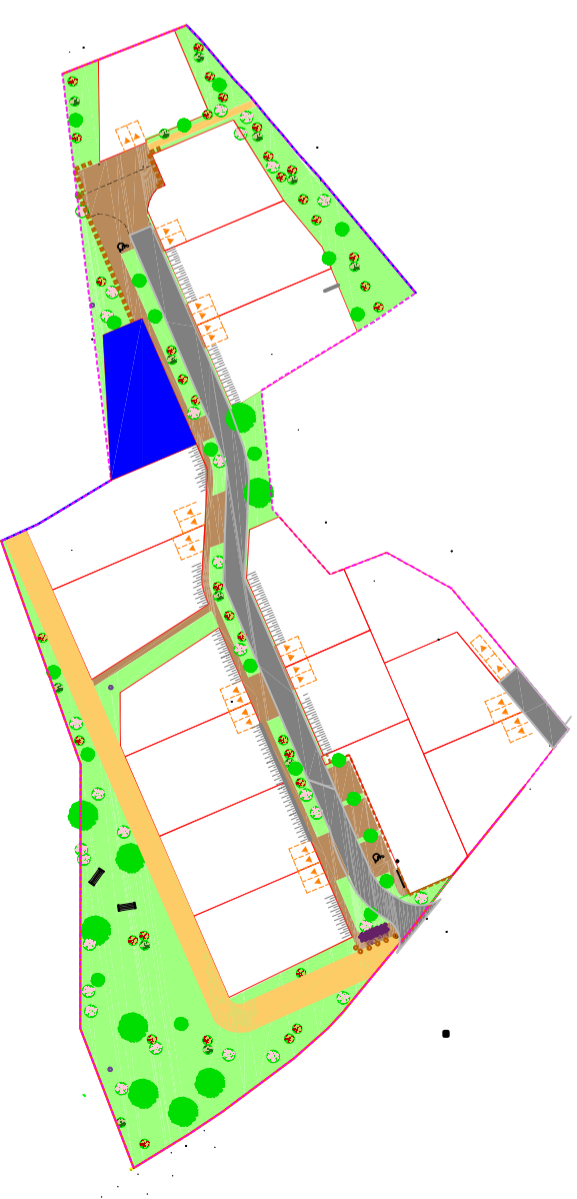
Lot n°13

Plan de localisation du terrain



MONTFURON (04)

LES MAISONS DU VERGER



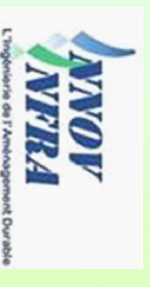
MONTFURON (04)
LES MAISONS DU VERGER

Maître d'Ouvrage

Maître d'Oeuvre



AXEDIA
3 rue Martin Luther King - CS 30531 -
84054 AVIGNON cedex1



INNOVINFRA
134 A Imp des Chardons
30 000 NIMES
www.innovinfra.fr

Tel. : 04.90.27.20.20 Fax : 04.90.84.48.64

Plan de commercialisation

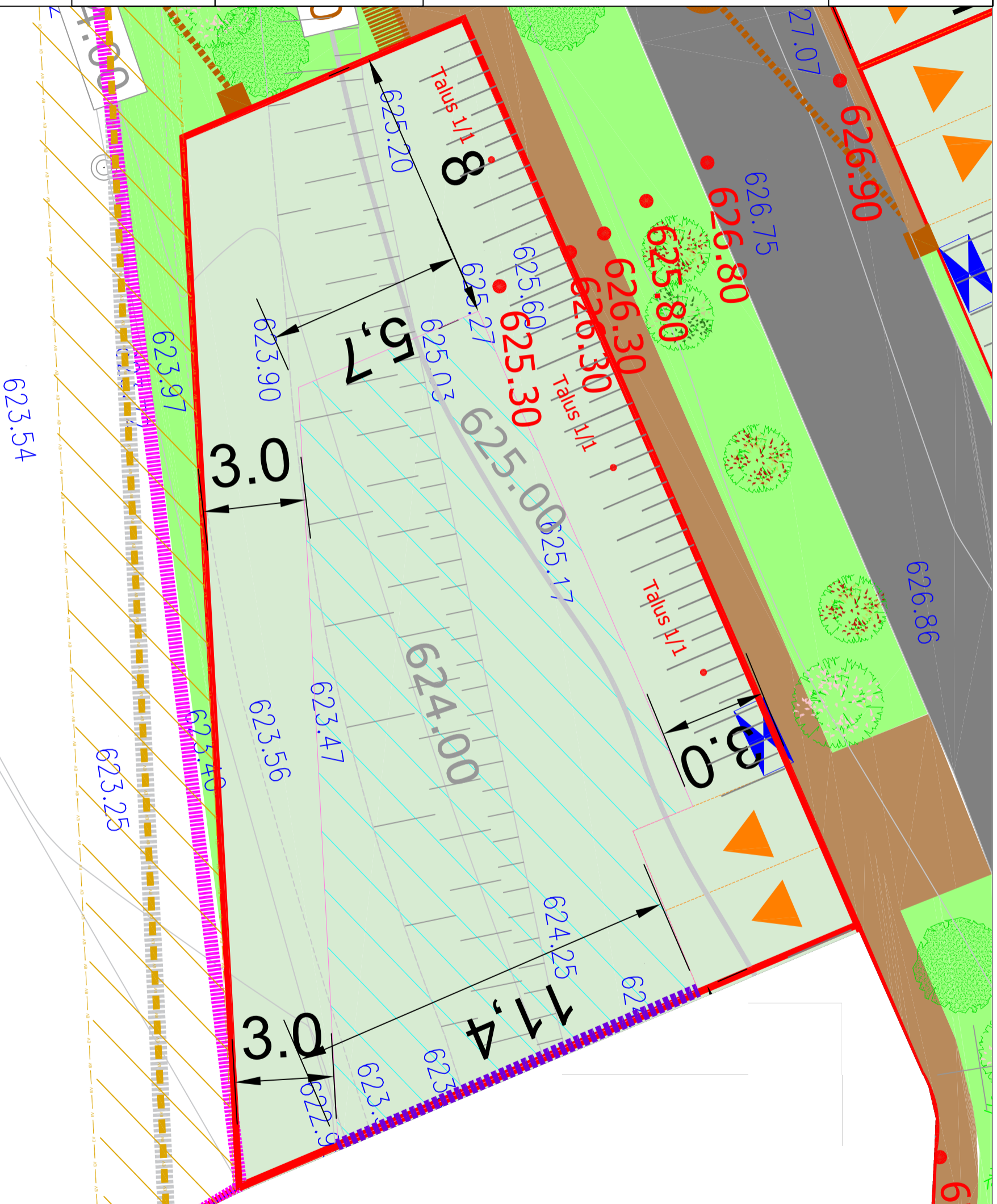
MONTFURON



Les Maisons du Verger

LOT n° 13
Surface : 407 m²

ECHELLE:



Servitude non constructible, sans plantations de hautes tiges
Servitude de canalisation eaux usées ancienne.
Servitude de canalisation eaux usées nouvelle.

Arbre à Supprimé si besoin par l'acquéreur selon Permis de construire

Arbre à Supprimé par l'acquéreur

Arbre Conservé

Implantation en limite séparative de lot ou alignement obligatoire

ASB
AS
AC

Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir Règlement Ecrit et PLU) pour les Constructions à 7.0m de hauteur maximum à l'égout des toits. R+1

Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir Règlement Ecrit et PLU) pour les Constructions à 3.5m de hauteur maximum à l'égout des toits. RDC en Toit terrasse.

Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir Règlement Ecrit et PLU) pour les Constructions à 3.5m de hauteur maximum à l'égout. RDC - en toiture terrasse ou auvent. Toitures tuiles prescrites

Perimètre lotissement

Les terrasses sont à inclure dans la zone constructible: elle ne seront pas autorisées en dehors.

Espace Privatif Non Clos, 25m²
Charge acquéreur

Soutènement

Limite parcellaire
Clôture rigide 1.50m ht + Haie selon PA10.1
Charge acquéreur

Altimétrie terrain naturel
Altimétrie projetée (pouvant varier lors de la réalisation des travaux d'aménagement).

623.65
40.68

Enrobé Voirie
Trotoir sable stabilisé renforcé
Stationnement
Pré-entrée de parcelle

Arrivée des réseaux (Eau, Télécom, Electricité)

Boîte de branchement Eaux usées
Conduite branchement Eaux usées
Servitude

GABARITS:
Respecter les hauteurs de faîtage et pente de toiture selon le règlement écrit. (cf pièce PA 10.1).

GESTION DES EAUX PLUVIALES:
Gestion à la parcelle, prescriptions du permis d'aménager.

CLOTURES:
Respecter le règlement écrit (cf pièce PA 10.1).

Les terrains présentent une topographie avec pentes, des talus pourront être aménagés en limite de lot.

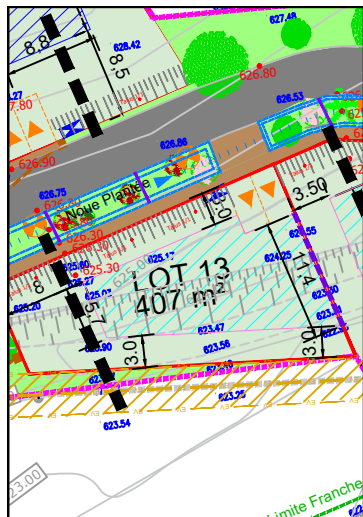
BORNAGE:
Le bornage définitif sera réalisé par un géomètre expert et précisera la surface exacte du lot.

PLANTATIONS:
Les plantations extérieures à la parcelle seront entretenues par l'aménageur, la collectivité ou l'ASL.

SERVITUDES:
Conformément au règlement du permis d'aménager, chaque lot devra supporter le passage des réseaux qui seraient nécessaires à l'alimentation générale du lotissement et son propriétaire devra permettre l'accès à tout ouvrier ou entrepreneur qui serait chargé de l'entretien de ce réseau sans que cette servitude donne lieu à une quelconque compensation.

Les servitudes ne peuvent être créées que par acte authentique.

RESEAUX:
Les emplacements sont donnés à titre indicatif et pourront varier en chantier.



MONTFURON Les Maisons du Verger
Coupe Schématique Nord-Sud
LOT 13
Echelle "variable"
Les altimétries et mesures sont indicatives elles pourront varier en phase EXE

